



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20160627-DEL044-16-DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

DELIBERATION N° DEL044-16

L'an deux mille seize, le 27 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 21 juin 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} AMBREGNI Nadège (Pouvoir à J. FABBRO, en date du 27 juin 2016)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN, en date du 23 juin 2016)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à P. VERRI, en date du 27 juin 2016)
M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND, en date du 27 juin 2016)
M. BAH Rahim (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 27 juin 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à C. TISON, en date du 27 juin 2016)
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à C. SERGENT, en date du 27 juin 2016)

Absents excusés :

M. Yann BOUCLIER

M. JACQUES FABBRO A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Objet : Salon des artisans et créateurs - modification des frais d'inscription pour les exposants professionnels.

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La ville de Gières organise chaque année en décembre, le Salon des artisans et créateurs avec pour objectif la promotion et la valorisation de l'artisanat et de la création dans toute sa diversité.

Ce Salon organisé sur 3 jours (du vendredi au dimanche) se déroule à la salle du Laussy. Gratuit pour le public, le Salon des artisans et créateurs réunit une vingtaine d'exposants professionnels préalablement sélectionnés, proposant leurs créations à la vente.

De mi-juin à mi-septembre, les candidats sont invités à renseigner une fiche d'inscription transmise par le service culturel, et à retourner un dossier constitué :

- d'une présentation du candidat et de son travail de création,
- d'un justificatif attestant du statut professionnel,
- de photos de créations.

A la clôture des inscriptions, le comité d'organisation procède à la sélection des exposants, sur dossier, à partir de critères tels que la technicité, l'originalité et l'esthétisme.

La ville met à disposition des exposants la salle du Laussy et prend en charge la communication de l'événement ainsi que l'organisation du vernissage.

Une participation financière des exposants professionnels aux dépenses d'équipement et d'organisation a été instaurée. Les frais d'inscription au Salon sont fixés à 50 €.

Le règlement des frais d'inscription, par chèque, est exigé à la signature du contrat de participation. Il est encaissé un mois avant le Salon.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés en cas d'annulation de participation survenant dans un délai d'un mois avant le Salon.

Pour 2016, il est proposé d'organiser le Salon sur deux jours (samedi et dimanche) et d'établir des frais d'inscription d'un montant forfaitaire de 50 € par exposant professionnel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la durée du Salon sur 2 jours et le montant de 50 € de frais d'inscription,
- de dire que les recettes seront perçues sur le chapitre 70 « Produits des services ».

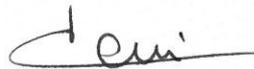
Conclusions :

la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 27 juin 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.